

ARRÊTÉ

fixant l'actualisation de la programmation des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens au titre de l'article L.313-12-2 du CASF (établissements et services pour personnes en situation de handicap) pour les années 2025-2029

**La Directrice générale de l'agence
régionale de santé Bretagne,**

**Le Président
du Conseil Départemental du Morbihan,**

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L.313-11 et L.313-12-2 ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

Vu le décret du 1er février 2023 portant nomination de Madame Elise NOGUERA en qualité de Directrice générale de l'agence régionale de santé de Bretagne ;

Vu la décision du 13 février 2023 portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne à Monsieur Malik LAHOUCINE

Vu la délibération du 1er juillet 2021 portant élection de Monsieur David LAPPARTIENT à la présidence du Conseil départemental du Morbihan ;

Vu l'arrêté conjoint du Directeur général de l'ARS et du Président du Conseil Départemental des Côtes d'Armor fixant la programmation des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens pour la période 2017-2021 en date du 20 Décembre 2016 ;

Vu l'instruction N° DGCS/SD5B/DSS/SD1A/CNSA/2024/62 du 22 mai 2024 relative aux orientations de la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux portant le calendrier de signature des CPOM jusqu'au 31 décembre 2026 ;

ARRÊTENT :

Article 1^{er} :

La liste des gestionnaires d'établissements et services médico-sociaux à destination des personnes en situation de handicap (mentionnés aux 2°, 3°, 5° et 7° du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles) devant signer un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) est actualisée pour les années 2025 à 2029.

Cette liste figure en annexe 1.

Article 2 :

Cette programmation fera l'objet d'une révision annuelle.

Article 3 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 :

La Directrice Générale de l'ARS et le Président du Conseil Départemental du Morbihan sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Bretagne et du département du Morbihan.

L'annexe 1 est accessible sur le site internet de l'ARS Bretagne :

<https://www.bretagne.ars.sante.fr/programmation-pluriannuelle-des-cpom-ehpad-et-personnes-handicapees>

Fait à Vannes le 14/01/2025

Le Directeur Général Adjoint
de l'Agence Régionale de Santé Bretagne

Malik LAHOUCINE

Le Président du Conseil
Départemental du Morbihan,

David LAPPARTIENT

**Programmation des Contrats Pluriannuels d'Objectifs
et de Moyens des CPOM PH au titre de l'article L.313-12-2 du CASF**

MORBIHAN

ANNEXE 1 Actualisation 2025

FINESS Juridique	Raison sociale gestionnaire	Année de Programmation
560005886	ASSOCIATION LES HARDYS DE BEHELEC	2024 : Programmation en cours de réalisation
560006496	EPSMS AR STER	2024 : Programmation en cours de réalisation
560023871	GITE	2024 : Programmation en cours de réalisation
690052667	TRISOMIE 21 FRANCE	2024 : Programmation en cours de réalisation
750721029	ASSOCIATION HOVIA	2024 : Programmation en cours de réalisation
560000549	ESMS LE FLORILEGE	2025
560000754	ASSOCIATION AMISEP	2025
560001018	MAS LES BRUYERES	2025
560002032	EPSM MORBIHAN	2025
560022246	CPRB DE BILLIERS	2025
560022733	ASSOCIATION ECLORE	2025
560000085	HOPITAL DE BELLE ILE EN MER	2026
560006074	MUTUALITE BRETAGNE SANITAIRE ET SOCIAL	2026
560025470	MUTUALITE BRETAGNE SANTE SOCIAL	2026
560026833	ASSOCIATION APAHCOM	2026
560029969	ASSOCIATION DES OEUVRES DE SAINT JEAN	2026
750719239	APF FRANCE HANDICAP	2026
560000887	ETA LE BOIS JUMEL	2027
560005902	ADAPEI DU MORBIHAN	2027
560005944	ASSOCIATION DEPARTEMENTALE PEP 56	2027
350001103	ASSOCIATION ARASS	2028
560000457	ASSOCIATION LA BOUSSELAIE FANDGUELIN	2028
560000713	ASSOCIATION RENOUVEAU	2028
560005936	SAUVEGARDE 56	2028
560011702	ASSOCIATION GABRIEL DESHAYES	2028
560023210	CH BRETAGNE ATLANTIQUE	2028
560024531	EPSMS VALLEE DU LOCH	2028
750050916	FEDERATION DES APAJH	2028
560027245	ASSOCIATION EMISEM	2029

CPOM commun PA et PH

560000549	ESMS LE FLORILEGE	2025
560000705	ASSOCIATION KERVIVAN	2027